Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le 26/10/2026
ID : 087-218706505-20261019-D2026CCAS27-DE

Délibération du Conseil d'Administration du CCAS de FEYTIAT

L' An deux mil vingt six le 19 octobre, le Conseil d'Administration dûment convoqué, s'est réuni à dix huit heures en session ordinaire à la Maison de la Famille et de la Petite Enfance de Feytiat, salle Pierre Doré, sous la Vice-Présidence de Madame Danielle BARRIERE.

Nombre de membres en exercice : 15
Date de convocation : 07 octobre 2026

PRÉSENTS : D. BARRIÈRE - JF. BATIER - M. BOISSONNEAU - C. GAUJARD - D. NICOT - JF. MELLIER - J. MORIN - C. GOUDOUD - C. DEMATHIEU - M. TRICARD.

ABSENTS EXCUSÉS : L. LAFAYE - S. MOURET - L. FRION - JL. CHAUMON (procuration M. BOISSONNEAU) - E. HELIER-TAUTER.

OBJET : COMMANDE DU COLIS DES AÎNÉS.

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'une commande de 653 colis est effectuée auprès de la société Maison LEPETIT, ZA. la croix de l'Aiguillon 19270 USSAC.
La commande peut donc être passée auprès de la société pour un prix total de 16 942 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration donne son accord pour cette commande.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré le 19 octobre 2026

Pour le Président et par délégation de signature,

La Vice- Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
FEYTIAT
87220

Danielle BARRIERE

D2026CCAS27